

Séance du 09 juin 2023

L'an 2023 et le 09 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme MONCUIT Jeannine, MM : ROSET José, VALLOIS Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le :
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire :

Madame LAYAT Cloé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 - 2023_D0027

- Devis modification toiture - 2023_D0028

- Subvention supplémentaire pour prise en charge Commune règlement ganivelles - 2023_D0030

- Élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 - 2023_D0027

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Électoral ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397 du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 ;

considérant que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023, et que les conseils municipaux sont convoqués, par décret, le 9 juin 2023,

considérant que lors de ces élections, afin d'élire les sénateurs, ce sont les délégués de chaque commune désignés au sein et par leur conseil municipal, qui voteront,

considérant que pour notre commune, il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants, qui seront élus simultanément par les conseillers municipaux à bulletin secret, au scrutin de liste suivant le système de la

représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne,

considérant que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, soit M. Patrick LHEUREUX et M. Gwennaël GIRAULT et des deux membres présents les plus jeunes, soit Mme Cloé LAYAT et Mme Anne-Sophie VALLOIS, la présidence étant assurée par Madame le Maire,

considérant qu'une liste a été déposée et enregistrée : délégués : Mme Eva VAUTRELLE, Gwennaël GIRAULT, M. Éric GILLAIN, et suppléants : M. Patrick LHEUREUX, M. Stéphane LEROY, M. Julien BEAUJET.

Séance du 09 juin 2023 (suite)

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 12.

Le 9 juin 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BERGERES-LES-VERTUS s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Eva VAUTRELLE, Maire.

Date de la convocation : le 2 juin 2023.

Considérant qu'après avoir procédé au vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

proclame les résultats suivants :

3 délégués : Mme Eva VAUTRELLE, Gwennaël GIRAULT, M. Éric GILLAIN,
3 suppléants : M. Patrick LHEUREUX, M. Stéphane LEROY, M. Julien BEAUJET.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Devis modification toiture réf : 2023_D0028

Madame le Maire rappelle au Conseil que suite à plusieurs demandes de renseignements concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la Mairie, il a été recommandé de procéder à l'enlèvement des cheminées présentes. Plusieurs devis ont ainsi été demandés mais un seul a été réceptionné, il s'agit de l'entreprise Yves LENFANT.

Le montant du devis fourni et retenu est de 6 500.00 euros HT/TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention supplémentaire pour prise en charge Commune règlement ganivelles - réf : 023_D0030

Madame le Maire indique au Conseil municipal que l'Association des Amis du Mont-Aimé a informé la Commune avoir réglé une facture relative à un achat de ganivelles, ceci afin de les mettre en place sur le site du Mont-Aimé pour la fête médiévale pour assurer la sécurité des visiteurs du site du Mont-Aimé et de la fête médiévale.

Le Conseil après en avoir échangé, a estimé que la Commune pouvait prendre à sa charge l'achat des ganivelles pour des raisons de sécurité.

Le montant de la facture réglée directement par l'Association des Amis du Mont-Aimé est de 1 115,10 euros HT soit 1 338,12 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention supplémentaire de ce montant et autorise Madame le Maire à son règlement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

-Parution à effectuer pour les vignes communales

-Bulletin municipal

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 16/06/2023

Le Maire
Eva VAUTRELLE